



La Haye, le 7 avril 2021

M. LE JUGE CARMEL AGIUS, PRÉSIDENT

**ALLOCUTION PRONONCÉE À L'OCCASION DE LA VINGT-SEPTIÈME
COMMÉMORATION DU GENOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA EN 1994
(KWIBUKA 27)**

C'est pour moi un honneur et un privilège d'avoir été invité à participer à ce programme exceptionnel visant à commémorer la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Je souhaite remercier l'Ambassadeur Nduhungirehe et l'ambassade du Rwanda aux Pays-Bas de m'avoir permis de prononcer la présente allocution.

En cette occasion solennelle, nous nous réunissons en vue de réfléchir sur l'une des pires atrocités de l'histoire contemporaine. Le cerveau humain peine à concevoir l'ampleur et l'échelle du préjudice qu'a subi le Rwanda, tant chaque homme, chaque femme et chaque enfant victime des génocidaires incarnait un monde à part entière.

Si la crise sanitaire mondiale nous empêche, cette année encore, de nous rencontrer en personne, cette journée reste lourde de sens et d'effet. Le monde entier se joint à vous pour cette commémoration – vous n'êtes pas seuls. Et si je m'adresse à vous depuis chez moi à La Haye, loin du Rwanda, le peuple rwandais est toutefois plus que jamais dans mon cœur et dans mes pensées. Veiller à la pérennité de l'esprit de Kwibuka est d'une importance capitale. Si cette commémoration contribue de façon essentielle à perpétuer l'élan qui permettra de traduire en justice les derniers auteurs du génocide des Tutsis au Rwanda, elle permet également de répondre à ceux qui font de la surenchère dans l'infamie, qui commettent un autre crime odieux contre les victimes de ces atrocités – je veux parler de ceux qui nient le génocide.

La négation du génocide n'est pas un phénomène nouveau. Malheureusement, l'histoire nous enseigne que, tout comme la nuit succède au jour, le négationnisme emboîte inmanquablement le pas à l'abjection qu'est le génocide. Ce concept revêt des formes diverses, comme l'altération de la vérité, la glorification de criminels condamnés, la justification de l'injustifiable et le révisionnisme. Il ne s'agit pas seulement de nier les faits, mais aussi de déformer la réalité. Dans l'ère du numérique qui est la nôtre, où nous avons accès à d'innombrables sources d'informations invérifiables, le concept de « faits alternatifs » est omniprésent, et le négationnisme prospère. Si l'interconnexion du monde via les réseaux sociaux nous rapproche les uns des autres, c'est également elle qui rend possible cette pratique abjecte. Grâce aux réseaux sociaux, les génocidaires et leurs partisans ont accès à un public illimité pour faire écho à leur discours odieux. Ils ne reculent devant rien pour essayer d'effacer ou de réviser le passé. Et si nous ne sommes pas vigilants, le moindre mensonge qu'on laisse passer s'amplifiera et se propagera, et il sera encore plus difficile de



rétablir la vérité à l'avenir. Par conséquent, toutes les personnes sensées doivent répondre aux arguments erronés des négationnistes du génocide avec une force égale, voire plus grande, afin de s'assurer que la vérité l'emporte et que des enseignements soient tirés. Seuls les faits peuvent combattre les mensonges, et nous devons rester unis pour veiller à ce que les faits soient entendus.

Je souhaite reprendre les mots que Kofi Annan a prononcés en 1994 : « En présence d'un génocide, on ne peut pas rester à l'écart, on ne peut pas détourner le regard, on ne peut pas rester neutre – il y a les auteurs et il y a les victimes ; il y a le mal, et il y a les moissons du mal ». Cela doit également être le cas lorsqu'est niée l'existence du génocide – l'inertie de la communauté internationale, mais également de chacun d'entre nous, face à ce négationnisme reviendrait à se rendre complice de la création d'une réalité alternative. Elle contribuerait également à la déshumanisation des survivants en les privant de reconnaissance et de justice. En plus d'ajouter à la douleur et aux souffrances des victimes du génocide, le négationnisme retarde la réconciliation et met globalement en péril la paix et la sécurité.

Qui plus est, la négation du génocide menace directement la justice internationale et l'État de droit. Le TPIR a été créé non seulement pour rendre justice aux victimes, mais également pour contribuer au processus de réconciliation nationale et aux rétablissement et maintien de la paix. Le Tribunal, qui a fermé ses portes en décembre 2015, a mis en accusation 93 personnes soupçonnées d'être les principaux responsables du génocide commis en 1994. Tout au long de son existence, il a établi au-delà de tout doute raisonnable les faits atroces que le peuple du Rwanda, et le Rwanda en tant que nation, ont endurés il y a 27 ans. Un autre aspect essentiel de l'héritage du TPIR est que l'on ne peut plus aujourd'hui invoquer l'absence de structures permettant de rendre justice, ou l'absence d'une jurisprudence utile. Nous devons utiliser ces instruments pour éviter d'affaiblir les acquis de cette lutte contre l'impunité. Sur ce point, je suis heureux de vous annoncer que le Mécanisme a maintenant terminé la traduction en kinyarwanda de tous les jugements rendus par le TPIR, et qu'il œuvre actuellement à les rendre consultables dans la langue du peuple du Rwanda, pour le peuple du Rwanda.

Les historiens peuvent débattre de l'inertie dont la communauté internationale a fait montre au cours de ces jours sombres. Les experts peuvent épiloguer sur le temps qu'il faut pour que soit rendue la justice pénale internationale. Mais grâce à la détermination et aux témoignages convaincants qu'ont livrés les témoins devant le TPIR, et aux jugements limpides qui en ont découlé, ce qui est à jamais incontestable c'est qu'un génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont été commis au Rwanda en 1994. Les mensonges écrits à l'encre (ou sur les réseaux sociaux) n'effaceront jamais les faits qui ont été écrits dans le sang. Et, il faut le dire, les jugements rendus par le TPIR regorgent de faits écrits dans le sang.

Je redis qu'après avoir objectivement établi cela, il est important de tenir tête aux négationnistes et de dénoncer nommément le mal. C'est ce que nous devons faire, pas seulement pour rétablir la vérité et pour rendre justice aux victimes, mais parce que c'est la chose à faire. Parce que c'est le moins que l'on puisse faire pour s'assurer que les innombrables victimes ne sont pas mortes en vain. Et cela, personne ne peut le nier.

Par conséquent, soyez certains que le Mécanisme reste aussi attaché que jamais au succès de sa mission et à la protection de l'héritage du TPIR.

Soyez prudents et continuez de prendre soin de vous. Je vous remercie.